

Question écrite déposée par Caroline Cassart, Députée,
à Caroline Désir, Ministre de l'Éducation, concernant
La problématique des pickpockets dans les écoles

Madame la Ministre,

L'école, comme toute autre zone fortement fréquentée, constitue un terrain de prédilection pour les voleurs à la tire, toujours plus habiles année après année. Je suppose malheureusement que les établissements scolaires n'échappent pas à cette problématique. Avez-vous des chiffres à me communiquer pour les années 2018, 2019 et peut-être déjà 2020?

Plus largement, des actions de lutte contre les vols à la tire sont-elles organisées et si oui, lesquelles? Une campagne de communication visant à sensibiliser les élèves à adopter un comportement de prudence face à la présence éventuelle de pickpockets a-t-elle déjà eu lieu? Si oui, est-il prévu de la réorganiser? A défaut, ne serait-il pas intéressant d'en programmer une dans les mois à venir ou à la rentrée de septembre par exemple?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Désir:

[Janvier 2021]

Le Décret du 21 novembre 2013 portant des politiques conjointes de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention des violences et de l'accompagnement des démarches d'orientation s'inscrit dans la thématique soulevée. Ce Décret porte une collaboration entre le secteur de l'Enseignement et celui de l'Aide à la Jeunesse. Ses deux grands principes sont une articulation des dispositifs d'aide et d'accompagnement de la FWB, et un développement de politiques conjointes (Aide à la jeunesse/Enseignement) visant un bien-être des jeunes dans et hors école.

L'objectif principal est de mettre en place des actions conjointes autour de 4 axes thématiques: le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention et la réduction des violences, et enfin l'accompagnement des démarches d'orientation

Concrètement, le directeur qui a pour mission de développer un climat d'école favorisant le bien-être des élèves, le « vivre ensemble », et la sérénité propice à l'apprentissage, peut, d'initiative ou à la demande d'un des acteurs de l'Aide à la jeunesse ou de la plateforme de concertation, mettre en place une cellule de concertation locale au sein de son école.

La cellule de concertation locale est appelée à intervenir à trois niveaux:

- celui des démarches générales de sensibilisation, d'information, et de prévention, visant à améliorer la situation du jeune, tant sur le plan de son devenir scolaire que de son épanouissement personnel, ainsi que de favoriser le vivre-ensemble et un climat serein propice à l'apprentissage;
- celui des démarches ciblées de prévention, d'information, et d'accompagnement adaptées à des situations identifiées comme problématiques;
- celui des démarches d'intervention de crise consécutives à un fait précis qui provoque une « crise » dans l'école.

Ses missions sont:

- identifier, de manière dynamique et systémique, les caractéristiques spécifiques à l'école des thématiques abordées (accrochage, prévention et réduction des violences, orientation...);
- établir, dans le cadre du projet d'école, un plan d'action collective (sensibilisation, prévention, intervention) et le mettre en œuvre;

- de garantir qu'un accompagnement individuel soit mis en place pour les enfants et les jeunes en difficulté ou en danger et leur famille; les orienter, si nécessaire, vers le(s) service(s) adéquat(s);
- de prévoir toutes dispositions qui permettront à tout mineur qui a bénéficié d'une prise en charge par un service d'accrochage scolaire (SAS), de poursuivre ou de reprendre sa scolarité dans les meilleures conditions;
- d'organiser le travail de concertation entre acteurs locaux au niveau des dispositifs ponctuels d'accompagnement, afin d'éviter la dégradation de la situation du jeune dans sa scolarité et son environnement, et de réduire le nombre de situations à signaler au SAJ;
- de mettre en place les coopérations utiles avec les services et organismes œuvrant dans le quartier proche de l'école;
- de veiller à la régulation du système, notamment en suscitant régulièrement la modélisation et l'échange de pratiques entre acteurs impliqués dans des dispositifs particuliers.

Elle établit les contacts utiles avec les autres services externes (les équipes mobiles, les SAS, les commissions décentralisées rendant un avis en matière d'inscription ou les commissions zonales des inscriptions, etc...) et peut en intégrer un ou des représentants.

Pour soutenir la mise en œuvre et la pérennisation de ce dispositif, une équipe de « facilitateurs », composée de travailleurs de terrain issus des deux secteurs, assure la communication entre les niveaux et entre les acteurs. Ils sont répartis par binôme sur les dix zones. Plus particulièrement, les facilitateurs viennent en appui aux instances supra, soutiennent et alimentent les travaux des plates-formes et veillent à l'articulation autour des 4 axes et des trois niveaux d'actions.

Ce dispositif gagnerait à être mieux intégré par les différentes directions d'établissement. En effet, pour qu'un programme de prévention, comme celui de la problématique des pickpockets dans les écoles, soit efficace, il est important que son implantation soit contextualisée pour coller plus étroitement avec la réalité du terrain. Tout comme doit l'être celui du soutien apporté aux équipes éducatives.

Devant le peu d'informations concrètes remontant du terrain quant à la problématique des pickpockets, accompagner les écoles qui le souhaitent dans la mise en place d'un plan de prévention et de gestion des violences en milieu scolaire en fonction de leur situation spécifique et dans le respect de l'autonomie des méthodes propres aux enseignants, aux équipes éducatives et aux fédérations des pouvoirs organisateurs, me semble être une excellente voie à suivre. Et pour cela, les plans de pilotage apparaissent comme un levier important et intéressant, vu l'objectif poursuivi d'accroître les indices du bien-être et du climat scolaire.